

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 31 Janvier 2023
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203-002953-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

GF/EB

N° 002953

Direction des
affaires culturelles -
Médiathèque -
Signature d'une
convention de
partenariat entre
l'association Le
Goût de lire en pays
d'Apt et la ville d'Apt
pour l'accueil d'un
auteur jeunesse,
MALIKA DORAY

Affiché le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le Mardi 31 Janvier 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'association Le Goût de lire en pays d'Apt agit en faveur du développement de la lecture depuis plus de trente ans, en lien avec la médiathèque municipale et les partenaires éducatifs. Cette association œuvre à mettre en place différentes actions et manifestations pour faire découvrir le livre et les auteurs, le plaisir de la lecture et la maîtrise de la communication écrite.

Madame le Maire rappelle que la médiathèque, dans son rôle de promotion de la lecture publique, se pose naturellement en partenaire institutionnel de cette association.

Dans le cadre d'une mutualisation des moyens, la médiathèque et l'association Le Goût de lire souhaitent développer un partenariat administratif et financier pour l'organisation d'un accueil d'auteur jeunesse du 12 au 18 mars 2023.

CONSIDERANT la nécessité de déterminer les conditions de partenariat de la médiathèque municipale et de l'association le Goût de lire en pays d'Apt par une convention,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la signature de la convention relative aux conditions de partenariat entre la Médiathèque municipale et l'association le Goût de lire en pays d'Apt annexée à la présente délibération,

Dit, que les frais relatifs à l'organisation de l'accueil de l'auteur (prestation de l'auteur, hébergement et restauration) objet de la convention s'élèvent à 2 858 € TTC, qu'ils seront avancés par l'association Le Goût de lire et que la Commune d'Apt s'engage à participer l'événement à hauteur de 636,20 € TTC.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20230203-002953-DE

Date de télétransmission : 03/02/2023

Date de réception préfecture : 03/02/2023

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces en application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

